



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 91123

Texte de la question

Mme Maryvonne Briot désire appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préoccupations des étudiants en professions de santé concernant la mise en oeuvre de la réforme LMD (licence master doctorat). A cet égard, ceux-ci s'inquiètent de l'absence actuelle d'un projet de structuration des études de nature à redéfinir les contenus pédagogiques, décloisonner les filières et développer la mobilité des étudiants dans l'espace européen. Par conséquent, elle désirerait que le Gouvernement lui précise les mesures qu'il compte mettre en oeuvre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Les formations de santé doivent pouvoir bénéficier du décloisonnement des filières et du développement de la mobilité dans l'espace européen, offerts par le processus de Bologne. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'intégrer les formations conduisant aux professions médicales et paramédicales dans le parcours LMD. Cependant, s'agissant de professions réglementées, le contenu des enseignements devra répondre aux exigences de l'exercice professionnel et respecter les directives européennes. Sa mise en place exige donc qu'une réflexion soit menée avec le ministère de la santé, les acteurs de la formation, enseignants, étudiants et les professionnelles. C'est la raison pour laquelle il a été confié aux commissions pédagogiques nationales de médecine, d'odontologie et de pharmacie la mission de faire des propositions sur la redéfinition du déroulement des cursus, leur durée, ainsi qu'à partir d'un référentiel métier, sur le contenu des connaissances et des savoirs théoriques et pratiques indispensables à acquérir. Une commission interministérielle a de plus été instituée pour coordonner et harmoniser les propositions qui émaneront de ces commissions. En ce qui concerne les formations paramédicales qui relèvent pour certaines du ministère de l'éducation nationale et pour d'autres du ministère de la santé, plusieurs groupes de travail composés d'enseignants, d'étudiants et de représentants des professionnels ont été chargés, sous la responsabilité de l'administration, de proposer l'élaboration d'un cahier des charges pédagogiques à la fois théorique et pratique répondant aux objectifs d'une bonne pratique professionnelle.

Données clés

Auteur : [Mme Maryvonne Briot](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91123

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3560

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10614